

COMMENT L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE TOUCHE-T-IL LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE?

° Les deux pays ont convenu qu'ils pourront encore prendre des mesures restrictives en cas d'insuffisance des approvisionnements ou pour des motifs de conservation; par contre, ils devront dans ce cas exporter vers l'autre pays dans la même proportion de l'approvisionnement disponible que celle précédemment convenue.

° Des consultations auront lieu concernant les mesures réglementaires qui entraîneraient de la discrimination.

° Les États-Unis ont accepté de mettre fin aux restrictions sur les exportations d'uranium canadien.

° Les États-Unis permettront au Canada d'avoir accès au pétrole de l'Alaska.

COMMENT L'ALE PROFITE-T-IL AU SECTEUR DE L'ÉNERGIE?

° Il garantit l'accès au marché américain pour nos provinces productrices d'énergie:

° l'Alberta et, éventuellement, les provinces de l'Atlantique et le Nord seront à coup sûr gagnants dans les secteurs du pétrole et du gaz naturel.

° Le Québec, l'Ontario, la C.-B., le Manitoba et le Nouveau-Brunswick ont à gagner des exportations accrues d'électricité; et

° l'uranium de la Saskatchewan ne sera pas soumis aux restrictions américaines à l'importation.

° L'Accord met fin à ce qui pouvait menacer les exportations canadiennes de pétrole, d'uranium et d'hydro-électricité, et crée un grand potentiel pour le développement du secteur de l'énergie.